

Nantes, le 8 juin 2018

TRANSPORTS SCOLAIRES

Rentrée 2018 : la Région des Pays de la Loire adapte les transports aux nouveaux rythmes scolaires

Depuis le 1er septembre 2017, comme prévu par la loi NOTRe, la Région est responsable de la gestion de l'ensemble des lignes de transports interurbains et scolaires par car. A la suite du décret autorisant les dérogations à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, 269 écoles des Pays de la Loire desservies par les transports en car ont souhaité revenir à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018, avec un impact direct sur les horaires de dessertes scolaires. Soucieuse de maintenir les meilleures conditions de transport des élèves sur tout le territoire, la Région des Pays de la Loire a mené une concertation avec les parties prenantes pour répondre au mieux à la demande malgré les contraintes importantes liées à l'organisation du transport scolaire.

« A ce jour, la Région a déjà donné un avis favorable à plus de 96 % des demandes, soit pour 260 communes sur 269. Nous poursuivons la discussion avec les interlocuteurs locaux pour trouver des solutions aux 9 cas plus complexes ou dont les nouveaux horaires nous sont arrivés tardivement. L'objectif est d'assurer notre rôle de service public en répondant au mieux à la demande pour que les élèves ligériens puissent se rendre sereinement en classe, tout en garantissant la gestion efficiente des dessertes », assure Roch Brancour, Vice-président de la Région en charge des Transports.

Des solutions sur-mesure

132 000 élèves ligériens empruntent quotidiennement un car scolaire de la Région pour se rendre à l'école, au collège ou au lycée. L'organisation des circuits de transports scolaires nécessite de coordonner les horaires entre l'ensemble des établissements concernés, de la maternelle au lycée, pour permettre la mutualisation des cars. Cette organisation permet une optimisation du service, qui s'adresse parfois à un nombre d'enfants très restreint et une rationalisation des coûts pour la collectivité. **Les services de la Région ont souhaité répondre au cas par cas par une concertation avec les interlocuteurs locaux et un travail d'analyse poussée pour bâtir un circuit sur-mesure en tenant compte de chaque élément de contrainte.**

Un contexte évolutif

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 a autorisé les communes à revenir à une organisation de rythme hebdomadaire sur 4 jours pour les écoles maternelles et élémentaires publiques. La souplesse laissée aux communes par ce décret est pérenne : les changements d'organisation pourront donc intervenir à chaque rentrée, imposant à la Région d'adapter les services de transports scolaires pour répondre à la demande des communes concernées.

Pour la rentrée 2018, cela se traduit par un retour à la semaine de 4 jours pour 269 communes en Pays de la Loire desservies par les transports scolaires régionaux : 108 en Loire-Atlantique, 58 en Vendée, 18 en Sarthe, 52 en Mayenne et 33 dans le Maine-et-Loire.

La Région accompagne aussi la démographie

En marge de ces modifications d'horaires, la Région des Pays de la Loire connaît une poussée démographique importante qui se répercute sur les effectifs de scolaires à transporter. Pour faire face aux augmentations d'effectifs de l'année scolaire 2018-2019 avec un service de transport de qualité, la Région a mis en place 21 cars supplémentaires, 12 pour la Vendée et 9 en Loire-Atlantique, qui rejoindront la flotte de 2 000 cars affectés aux transports scolaires gérés par la Région.

« La Région des Pays de la Loire a à cœur d'accompagner les élèves ligériens sur tout le territoire dans les meilleures conditions et met tout en œuvre pour adapter ses transports scolaires aux nouveaux horaires votés par les communes. Elle agit en parallèle pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires due à l'essor démographique que nous connaissons sur le territoire. L'affrètement de 21 nouveaux cars scolaires pour la rentrée 2018 représente un budget supplémentaire annuel d'environ 1 million d'euros. », précise Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

En préparation de la rentrée de septembre 2018, les inscriptions au transport scolaire en ligne sur le site www.paysdelaloire.fr sont ouvertes depuis le début du mois de mai.

Les transports scolaires en Pays de la Loire en quelques chiffres

- 132 000 élèves à transporter, dont 21 400 élèves d'écoles maternelles et élémentaires
- 115 lignes régulières d'autocars
- 3 600 circuits scolaires
- 2 021 autocars affectés au transport scolaire
- 80 agents
- 120 M€ de budget de fonctionnement pour les transports scolaires

CONTACT PRESSE

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97